



AVIS AUX RIVERAINS

MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DE LA MONESSE (entre la rue des Chapelles et la rue de la Justice)

MODIFICATION

Réf. DGST/DTO-AB/HF/GC-2025- D/2163

Le 17 avril 2025

Madame, Monsieur,

Le plan de circulation de votre quartier a été modifié cette semaine dans le cadre d'une expertise judiciaire relative aux désordres apparents le long du talus SNCF.

Or, entretemps, de nouvelles mesures conservatoires complémentaires viennent d'être imposées par l'expert judiciaire. Elles comprennent notamment **l'interdiction faite au GPSO-Bus et aux poids-lourds d'emprunter, dans un sens comme dans l'autre, la partie de la rue de la Monesse comprise entre la rue de la Justice et la rue des Chapelles.**

Cette nouvelle prescription et notre volonté de maintenir le service public de transport nous amènent à **modifier le plan de circulation retenu initialement**, selon les modalités suivantes :

- **La mise en sens unique de la rue de la Monesse est maintenue, mais la circulation se fera désormais dans le sens Chaville-Sèvres : de la rue des Chapelles vers la rue de la Justice.**
- **La circulation dans la rue Gustave Guillaumet se fera dans le sens de la rue de la Justice vers la rue de la Monesse avec un double sens de circulation conservé entre la rue des Chapelles et la rue de la Justice.**

Ce nouveau plan de circulation sera mis en place à compter du **vendredi 18 avril 2025** et permettra ainsi le maintien du service public du GPSO Bus qui sera légèrement dévié à cette occasion (cf. plan au verso). Le service public de **ramassage des déchets du quartier est naturellement également maintenu grâce à des « camions-bennes »**, engins de collecte adaptés à ces nouvelles restrictions de circulation.

L'implantation de palissades le long du talus ferroviaire a été réalisée de telle sorte qu'aucun poids-lourd ne puisse emprunter cette portion de rue de la Monesse qui leur est interdite. Par ailleurs, un cheminement piétons sécurisé est matérialisé du côté pair de la voie.

Conscient des nuisances occasionnées par la mise en place de ce dispositif indispensable pour assurer la sécurité des personnes et des biens, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Grégoire DE LA RONCIERE

Vice-président de Grand Paris Seine Ouest
Maire de Sèvres



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

seineouest.fr

0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit



SÈVRES

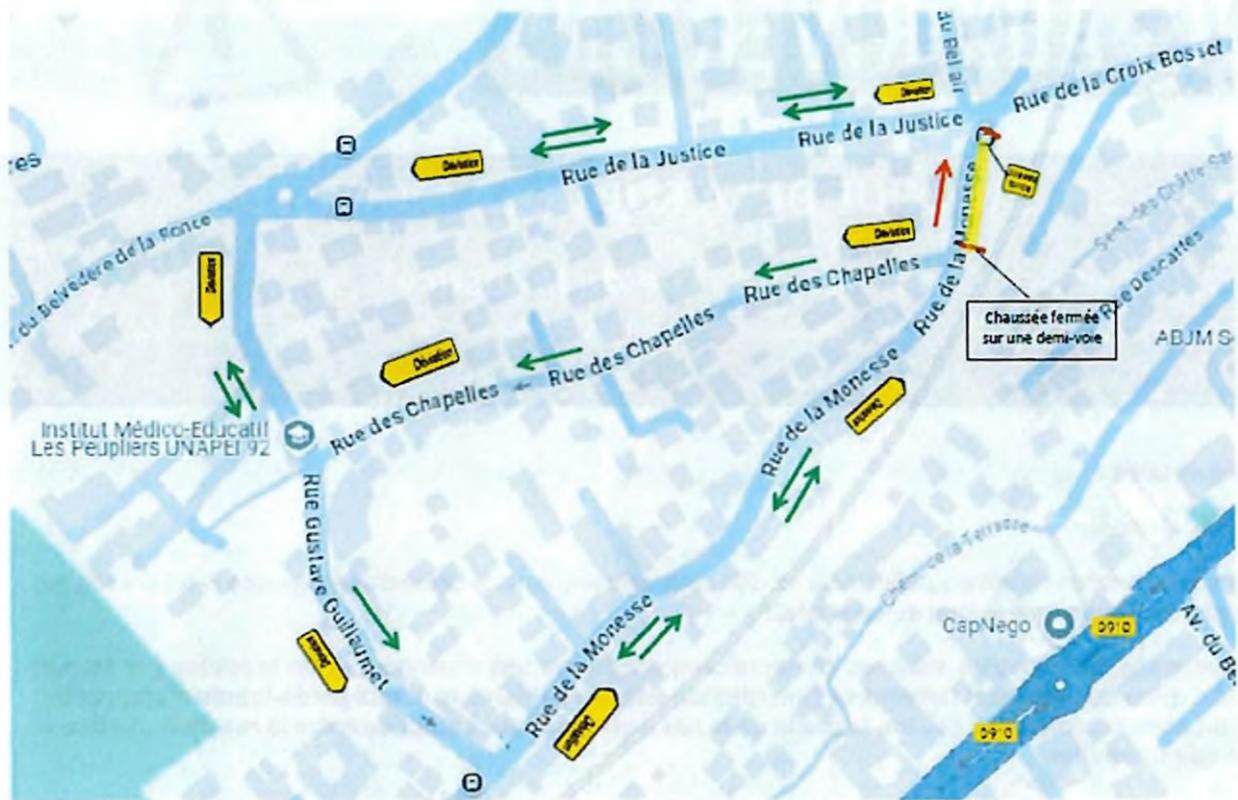


MAYORALTY OF SÈVRES

PLAN DE DEVIATION

RUE DE LA MONESSE – Mise en sens unique du tronçon entre la rue des Chapelles et la rue de la Justice

→ Sens de circulation modifié



Bus

GPSO BUS

Modification d'itinéraire

En raison des désordres présents rue de la Monesse à Sèvres, l'itinéraire du GPSO Bus est modifié à partir du vendredi 18 avril 2025.

